



Canadian Council for Animal Care
Conseil canadien de protection des animaux

RAPPORT ANNUEL

2001–2002

**Conseil canadien de protection des animaux
315-350, rue Albert
Ottawa (Ont.) Canada K1R 1B1**

**Tél : (613) 238-4031 Téléc. : (613) 238-2837
Courriel : cgauthier@ccac.ca
Site Web : <http://www.ccac.ca>**

TABLE DES MATIÈRES

Page

RAPPORT DU PRÉSIDENT

A.	Changements au CCPA.....	1
B.	Les organismes subventionnaires et la structure du Conseil du CCPA	1
1.	Demande de subvention du CCPA aux IRSC et au CRSNG pour 2002–2005	1
2.	Examen de la taille et de la structure du Conseil	2
C.	Universalité : initiatives législatives / réglementaires, normes et biotechnologie	3
1.	Initiatives législatives / réglementaires provinciales	3
2.	Initiatives législatives / réglementaires fédérales.....	4
3.	Reconnaissance des normes du CCPA : initiatives	5
	nationales et internationales	
4.	Adapter la manière du CCPA d'aborder la biotechnologie	9
D.	Conclusion	11

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

A.	Résultats par secteur d'activité	12
1.	Évaluations.....	12
2.	Élaboration des lignes directrices.....	13
3.	Éducation et formation	15
B.	Communication, partenariats et affiliations	16
1.	Communications avec les participants au programme et le public.....	16
2.	Organisations qui participent au programme du CCPA.....	17
3.	Autres organisations.....	18

RAPPORT ANNUEL 2001/2002

RAPPORT DU PRÉSIDENT

A. Changements au CCPA

Les efforts en vue de faire du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) une organisation « beaucoup plus publique et visible », pour employer les mots de l'ancien président Peter Flanagan, ont marqué l'année financière 2001–2002. Ces efforts s'effectuent dans tous les secteurs d'activité du CCPA, comme le démontrent la partie C de mon rapport et le rapport du directeur général.

M^{me} Cécile Baccanale a démissionné de son poste de directrice, Évaluations, le 27 novembre 2001, pour accepter un poste à l'université Cornell, tout comme son conjoint. Le CCPA exprime sa gratitude sincère à Cécile ainsi que ses meilleurs vœux de succès dans la poursuite de sa carrière à Cornell.

Le Comité de sélection constitué pour combler le poste de directrice/directeur, Évaluations, a communiqué avec quatre personnes qui avaient déjà exprimé leur intérêt pour ce poste. À la suite d'une recommandation unanime du Comité de sélection, approuvée par le Conseil d'administration, nous avons passé un contrat de cinq ans avec M. Michael Baar, contrat qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 2002. M. Baar a été vétérinaire expert à l'université St. Francis Xavier, Antigonish, N.-É., et a été partenaire de direction dans une pratique privée. Il terminera son mandat à la présidence de l'Association canadienne des médecins vétérinaires en juillet 2002.

En attendant, nous avons retenu les services de consultants qui cumulent les fonctions qui étaient celles de la directrice, Évaluations, pour veiller à ce que toutes les visites d'évaluation planifiées aient lieu. M. Gilles Demers, directeur, Évaluations, continue d'assurer la qualité et la cohérence du Programme d'évaluation à titre de membre du programme qui a le plus d'ancienneté.

Vu l'augmentation de la charge de travail causée principalement par les participants universitaires au programme, nous avons établi un nouvel ordre des priorités dans les tâches en vertu duquel l'ancienne directrice, Communications, M^{me} Marie Bédard, est devenue directrice des communications, Évaluations, sur une base permanente à la mi-octobre 2001. De plus, toujours à compter de la mi-octobre 2001, M^{me} Mireille Desrosiers a été nommée agente des communications. Elle accomplit de la traduction et d'autres tâches de communication tout en étant disponible pour offrir une aide au Secteur des évaluations quand il y a lieu.

B. Les organismes subventionnaires et la structure du Conseil du CCPA

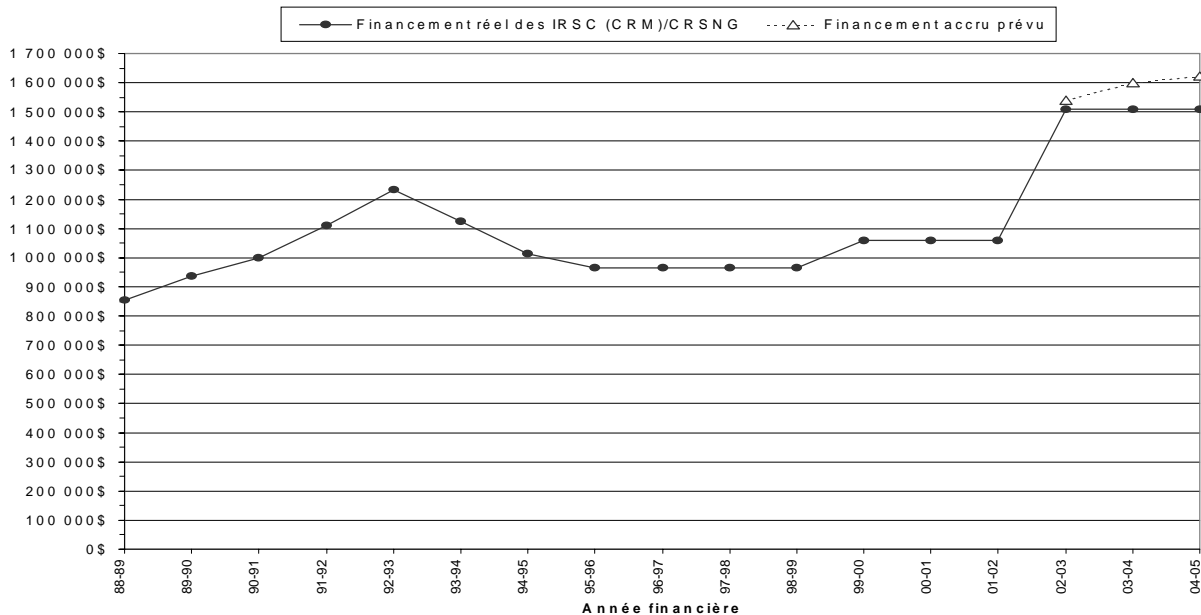
1. Demande de subvention du CCPA aux IRSC et au CRSNG pour 2002–2005

Le 25 février 2002, le fonctionnement du CCPA a fait l'objet d'un examen de la part du Comité d'évaluation des Instituts de recherche en santé du Canada et du Conseil de recherches en sciences

naturelles et en génie (IRSC / CRSNG). Le secrétariat du CCPA, en étroite collaboration avec les membres du Conseil d'administration, a préparé la demande de subvention du CCPA intitulée *Adapting to New Research Realities: A Responsible Partnership for GAP-Good Animal Practice* durant près de deux mois à compter d'octobre 2001. Nous avons présenté cette demande le 14 décembre 2001 pour que les membres suivants du Comité d'évaluation en prennent connaissance : MM. David Fraser (président), Nelson Garnett, Edwin Kroeger, Wayne Marsh et M^{me} Josée Dupras.

Reconnaissant le besoin d'assurer au CCPA les ressources adéquates pour qu'il s'adapte aux nouvelles réalités en matière de recherche, les IRSC et le CRSNG lui ont accordé une augmentation de 42 p. 100 de son financement pour la période 2002–2003 à 2004–2005, comme l'a recommandé le Comité d'évaluation. Ils ont aussi ouvert la possibilité d'une augmentation additionnelle jusqu'à 53 p. 100 pour l'année financière 2004–2005 dans le cadre d'une nouvelle initiative dans le domaine du développement des ressources humaines. Le CCPA félicite le Comité d'évaluation pour la qualité de son travail et exprime ses remerciements aux organismes subventionnaires pour le renouvellement et l'augmentation de leur engagement à l'égard de l'évaluation et de la supervision éthiques maximales des animaux utilisés en recherche.

Figure 1 Financement des IRSC (CRM) / CRSNG, 1988 à 2005



2. Examen de la taille et de la structure du Conseil

Le Comité de la planification et des priorités (CPP) a fait une recommandation qui visait à intégrer un maximum de trois nouveaux membres à mandat limité au Conseil, et celui-ci l'a acceptée en octobre 2000. Le CPP s'est penché sur deux organisations relativement à des mandats limités et a émis une recommandation favorable pour l'une d'elles, que le Conseil d'administration a acceptée. Le 23 février 2002, le Conseil a adopté une résolution pour accepter l'Institut canadien de la santé

animale à titre de premier membre à mandat limité en son sein, mandat qui s'étendra du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2005.

C. Universalité : initiatives législatives / réglementaires, normes et biotechnologie

1. Initiatives législatives / réglementaires provinciales

Le directeur général représente le CCPA au sein du comité consultatif prévu par la *Loi sur les animaux destinés à la recherche* (LAR) de la province d'Ontario. C'est le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) qui applique cette loi. Lors de leur réunion du 13 avril 2000, les membres du comité ont recommandé que si le MAAARO devait continuer de recueillir les chiffres sur les animaux utilisés, les renseignements transmis sur la Fiche d'utilisation des animaux d'expérimentation (FUAE) du CCPA devraient être considérés comme répondant aux exigences de la LAR en y ajoutant les données sur l'utilisation d'animaux obtenus des fourrières ainsi que le nombre de chiens et de chats qui ne récupèrent pas à la suite de l'anesthésie. Une rencontre avec le vétérinaire inspecteur en chef du MAAARO a eu lieu au bureau du CCPA le 17 janvier 2002 pour discuter des questions que soulève l'application de cette recommandation. Le 26 février 2002, cette proposition d'harmonisation a fait l'objet d'autres discussions parmi les membres du comité consultatif prévu par la LAR. En ce qui concerne l'harmonisation des lignes directrices et des normes, le MAAARO devra utiliser les documents qui suivent comme fondement de l'application de la LAR, lorsqu'il y aura lieu :

- les chapitres IX (normes de chirurgie pour les animaux d'expérimentation) et XII (euthanasie) du *Manuel sur le soin et l'utilisation des animaux d'expérimentation* du CCPA, Vol. 1, 2^e Éd., 1993;
- les *Lignes directrices : animaux transgéniques* du CCPA, 1997;
- les lignes directrices du CCPA sur la conception et l'aménagement des installations pour animaux d'expérimentation (juin 2002);
- les lignes directrices du CCPA sur les animaux sauvages (juin 2002);
- les lignes directrices du CCPA sur le soin et l'utilisation des mammifères marins en captivité (2003);
- les lignes directrices du CCPA sur l'utilisation des poissons en recherche, en enseignement et dans les tests (2003);
- les lignes directrices du CCPA sur les animaux de ferme utilisés en recherche, en enseignement et dans les tests (2003).

Le 16 novembre 2001, le directeur général du CCPA a rencontré deux membres du sous-comité des politiques du Comité de protection des animaux de l'université British Columbia. Il a obtenu, par la suite, le soutien de l'ancien président de Society for the Prevention of Cruelty to Animals de la C.-B., M. David Wooldridge, en vue de prendre action auprès du gouvernement nouvellement élu en ce qui concerne la référence aux normes du CCPA dans la législation de la province de Colombie-Britannique. Le même jour, M. Ernest Olfert a aussi exprimé son intérêt à entreprendre une tâche semblable en collaboration avec le CCPA dans la province de Saskatchewan. Il a été convenu que

le CCPA transmettrait une proposition de réglementation à étudier en vue de prendre action dans ces deux provinces.

2. Initiatives législatives / réglementaires fédérales

§ Modifications au *Code criminel* en matière de cruauté envers les animaux (projets de loi C-15 et C-15B)

Projet de loi C-15, *Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois* — Ce projet de loi a été présenté en première lecture à la Chambre des communes le 14 mars 2001. Les conseillers juridiques du CCPA ont examiné le projet de loi C-15 et la réponse de la ministre Anne McLellan au mémoire du CCPA. Bien qu'il y ait eu certains progrès, ces documents ne répondent pas aux principaux arguments du CCPA ni ne les contestent. Le Conseil d'administration du CCPA a donc maintenu la stratégie adoptée par le Conseil lors de sa réunion du 24 février 2001 selon laquelle une note de service devait être envoyée aux membres du CCPA pour les inviter à écrire à la ministre McLellan et à M. Peter Adams pour appuyer la recommandation du CCPA de faire référence à ses normes dans le règlement d'application de la loi. Nous avons publié les versions anglaise et française du mémoire du CCPA dans le site Web du CCPA (<http://www.ccac.ca/french/c15b-positionfrench.pdf>) tôt en avril et nous avons envoyé la note de service le 3 avril 2001 aux membres du CCPA. Le mémoire sur le projet de loi C-15 soumis au Comité permanent de la justice et des droits de la personne le 20 août 2001 par les IRSC et le CRSNG a été porté à l'attention des membres du CCPA. La deuxième lecture du projet de loi C-15 a eu lieu le 26 septembre 2001 et le Comité permanent de la justice et des droits de la personne, auquel la Chambre l'a référé, a reçu instruction de diviser le projet de loi omnibus en deux parties, l'une (C-15B) d'elles devant traiter particulièrement de la cruauté envers les animaux et des armes à feu.

Le directeur général du CCPA a comparu devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne le 16 octobre 2001. Le mémoire du CCPA soulève deux questions : 1) la référence aux normes du CCPA dans le règlement d'application de la loi; et 2) l'insertion de l'expression « par négligence » à l'alinéa 182.2(1)c) avant le mot « omet ». À la suite des questions posées par la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux (FSCAA), nous avons transmis aux membres du Comité et publié dans notre site Web un *Énoncé de position du Conseil canadien de protection des animaux sur le projet de loi C-15B – Modifications proposées aux dispositions du Code criminel sur la cruauté envers les animaux*, ainsi que le mémoire du 16 octobre 2001.

Dans son rapport à la Chambre des communes en date du 5 décembre 2001, le Comité permanent a recommandé l'insertion de l'expression « par négligence » à l'alinéa 182.3(1)c); cependant, il ne faisait aucune référence aux normes du CCPA dans le règlement d'application de la loi. Au moment de la rédaction du présent rapport, le projet de loi C-15B était à l'étape de la troisième lecture à la Chambre des communes. Le comité du Sénat étudiera de nouveau ce projet de loi avant qu'il ne reçoive la sanction royale. À sa réunion du 31 janvier 2002, le Conseil d'administration a convenu que le CCPA attendra la version finale du projet de loi avant de faire d'autres commentaires.

§ **Règlement sur la santé des animaux administré par l'Agence canadienne d'inspection des aliments**

En tant que membre du comité consultatif sur la santé du Canada dirigé par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), le CCPA a été invité, le 12 avril 2001, à commenter les articles révisés du *Règlement sur la santé des animaux* qui régit l'importation d'animaux vivants et de matériel génétique. Le 25 avril 2001, le CCPA a envoyé une lettre à l'ACIA dans laquelle il recommandait la modification qui suit à l'alinéa 12.(5)d) : que les institutions qui importent un animal pour des fins de recherche, d'enseignement ou de tests, détiennent un Certificat de Bonnes pratiques animales du Conseil canadien de protection des animaux. Le CCPA a aussi recommandé que tout animal importé à des fins de recherche, d'enseignement ou de tests, y compris les animaux non réglementés, soit assujéti aux dispositions de l'alinéa 12.(5)d). L'ACIA a répondu le 3 juillet 2001 qu'il lui était impossible d'inclure les modifications proposées car elles exigeraient des consultations et des discussions nouvelles et que l'échéance pour se donner un nouveau règlement sur les importations ne le permettait pas. La lettre concluait qu'il serait toutefois possible d'étudier ces propositions en vue d'une modification future. Elle signalait aussi que M^{me} Debbie Barr serait la personne-ressource avec laquelle il faudrait poursuivre les discussions quant à nos recommandations.

§ **Ministère des Pêches et Océans – Lignes directrices sur : le soin et l'entretien des mammifères marins**

Le ministre Herb Dhaliwal, responsable du Ministère des Pêches et Océans (MPO), a écrit au CCPA le 20 juillet 2001 pour l'inviter à élaborer et à appliquer des **Lignes directrices sur : le soin et l'hébergement des mammifères marins** dans la foulée de la principale recommandation contenue dans le document intitulé *Examen de la capture et la garde en captivité de mammifères marins vivants au Canada*, présenté en mars 1999 par M. Jon Lien. La lettre a été rendue publique à titre de pièce jointe à un communiqué de presse diffusé par le MPO le 24 juillet 2001 (<http://www.ncr.mpo.ca>). Une fiche d'information jointe au communiqué dit ce qui suit : « Toutes les nouvelles demandes concernant la capture de mammifères marins en eaux canadiennes seront examinées au cas par cas, selon les normes et les critères sur les soins et l'hébergement qui seront établis en collaboration avec le CCPA et l'Association canadienne des jardins zoologiques et des aquariums. Afin qu'une demande puisse être approuvée, il faudra prouver que les installations sont acceptables et qu'elles respectent les normes sur les soins et l'entretien applicables à tous les mammifères marins au moyen du certificat de bonnes pratiques animales du CCPA ». Cette mesure d'exécution de la loi adoptée par un ministère fédéral qui recourt aux normes du CCPA va exactement dans le sens de la recommandation du rapport de juin 1996 du Groupe de travail du CCPA sur l'universalité, *A Definition of Universality for the Canadian Council on Animal Care*, relativement à l'inclusion des jardins zoologiques et des aquariums dans le programme du CCPA.

3. Reconnaissance des normes du CCPA : initiatives nationales et internationales

La tâche d'assurer la reconnaissance et l'application des lignes directrices et des politiques du CCPA en tant que normes nationales est facilitée incommensurablement par le respect qu'imposent les normes du CCPA aux plans national et international.

Au plan national

- \$ Le 4 avril 2001, après des discussions qui ont duré plusieurs mois, le CCPA signait une **entente avec IRSC / CRSNG sur l'utilisation financière et administrative des subventions**. L'article D2 de l'entente se lit ainsi : « [traduction] Le CCPA peut recevoir des renseignements ou des documents scientifiques ou techniques confidentiels qu'il est possible de ne pas divulguer aux deux organismes. Toutefois, le CCPA doit informer ces organismes immédiatement, par écrit, de toute institution qui est déclarée ne pas se conformer aux politiques du CCPA. » Le CCPA a été invité à présenter ses commentaires sur la version provisoire du **Protocole d'entente** que devront signer, sous peu, les bénéficiaires des fonds des organismes subventionnaires. Ce document définit clairement les responsabilités des institutions, des chercheurs et des organismes sur différentes questions, notamment l'utilisation d'animaux. Sur la recommandation du CCPA, le CRSNG et les IRSC ont accepté d'inclure une partie séparée, l'annexe 7, qui porte exclusivement sur l'utilisation d'animaux pour la recherche.
- \$ En décembre 2000, le directeur général du CCPA a rencontré trois employés de la **Fondation canadienne pour l'innovation** (FCI) au sujet des difficultés à assurer que les nouvelles animaleries construites avec l'aide financière de la FCI répondent aux normes du CCPA. À l'invitation de la FCI, le CCPA a recommandé que son président, M. Andrew Fletch, soit nommé président du nouveau comité de la FCI chargé de revoir les demandes qui comportent des animaleries.
- \$ Le directeur général du CCPA a collaboré avec le président du Comité de l'éducation et de la formation (CEF), M. Pierre Lachapelle, et avec l'un des trois représentants de la FSCAA au Conseil, M. Wooldridge, pour fournir de l'information générale et faciliter une participation à **une émission de CBC News World sur les questions de santé**. Cette émission portait sur l'activisme en matière de droits des animaux et sur l'accès des médias d'information aux installations de recherche sur les animaux. Le reportage intitulé « Scared Silent » a été diffusé à la fin d'avril 2001. L'émission a présenté des interviews avec M. Lachapelle, chercheur dans le domaine de la vision à l'Université McGill; avec M. Thurston, un membre du Front de libération des animaux qui a été emprisonné durant deux ans après avoir été reconnu coupable de vandalisme à l'université de l'Alberta en 1992; avec M^{me} Lesli Bisgould, une avocate de Toronto spécialisée dans les droits des animaux; avec M. David Neil, vétérinaire à l'université de l'Alberta; et avec le directeur général du CCPA, M. Clément Gauthier. Des progrès ont été accomplis en montrant de nouvelles images prises aux installations de l'université de l'Alberta et d'étudiants qui participaient à un cours sur l'éthique et sur l'utilisation d'animaux en sciences. Le fait d'inclure une mention dans l'émission pour dire que le CCPA est l'organisme qui supervise le soin et l'utilisation des animaux expérimentaux et d'interviewer un représentant de la communauté scientifique représente aussi une amélioration, car aucun de ces éléments ne faisait partie du scénario original du journaliste Terry Reith.
- \$ Le 26 juin 2001, l'équivalent français de CBC News World, le **Réseau de l'information** (RDI) a invité le directeur général du CCPA à participer à une tribune téléphonique télévisée de 45 minutes sur l'utilisation des animaux aux fins de recherche scientifique. C'est un

article d'une demi-page publié le même jour dans *Le Soleil de Québec* sur les résultats du Symposium international sur les tests réglementaires et le bien-être animal de l'ICLAS-CCPA. En un laps de temps très court (90 minutes) et grâce à l'intervention efficace du vétérinaire institutionnel, M. Ronald Charbonneau, une communication a eu lieu avec un chercheur du Centre hospitalier de l'Université Laval, M. Denis Beauchamp, et celui-ci a accepté qu'on l'interview et le filme dans les installations pour animaux de l'institution. Outre MM. Beauchamp et Gauthier, M. Pierre Barnotti, directeur général de la S.P.C.A. de Montréal, a participé à l'émission. Le résultat final a été un échange de points de vue très éducatif et intéressant à l'issue duquel le chercheur est apparu comme une personne attentive, le CCPA est apparu comme un organisme quasi réglementaire efficace auquel sont associés des scientifiques, des vétérinaires ET des représentants de la collectivité et de l'assistance aux animaux.

§ À la mi-janvier 2002, le magazine bimensuel *L'Actualité* a interviewé le président du CEF et le directeur général du CCPA au sujet de l'évolution du rapport entre les humains et les animaux. M. Pierre Lachapelle a présenté le point de vue d'un chercheur qui utilise des animaux dans la recherche sur la vision. M. Gauthier a mis l'accent sur une démonstration qui s'appuyait : i) sur le développement d'un système de surveillance d'avant-garde et efficace pour l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques qui comprend des représentants de la collectivité, entre autres; ii) sur les 500 pages de lignes directrices et de politiques; iii) sur les tendances dans le domaine de l'utilisation des animaux à partir de l'inventaire annuel du CCPA; et iv) sur la mise en œuvre des trois R en guise de concept éthique qui soutient cette évolution positive au Canada. L'article, qui comprendra la contribution d'un représentant de la défense des droits des animaux, devrait paraître au milieu de l'été 2002.

Au plan international

MM. Gauthier et Demers ainsi que M^{me} Gilly Griffin ont réussi à accroître la notoriété du CCPA au plan international.

§ **Le Symposium international sur les tests réglementaires et le bien-être animal de l'ICLAS-CCPA** — Ce premier symposium international a eu lieu à Québec, Canada, du 21 au 23 juin 2001. Cette initiative était la première activité internationale organisée par le CCPA en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux, particulièrement le Conseil international de la science des animaux de laboratoire (ICLAS), dont le secrétaire général est M. Demers, directeur, Évaluations, du CCPA. Le symposium a réuni 160 experts de 22 pays de l'Amérique du Nord, de l'Amérique du Sud, de l'Europe et de l'Asie. Parmi ces experts se trouvaient des représentants d'organismes nationaux de recherche et de réglementation, des universités et du secteur privé engagés dans les tests d'inocuité sur les produits chimiques, les pesticides et les médicaments. Des représentants de groupes d'assistance aux animaux de l'Europe, du Canada et des É.-U. ont aussi participé aux discussions. L'objectif principal du symposium était d'élaborer ou d'identifier les pratiques exemplaires pour réduire ou éliminer la douleur et la détresse chez les animaux utilisés dans des procédures d'évaluation d'inocuité et de tests réglementaires. Les délibérations seront publiées dans une édition spéciale du printemps 2002 d'*ILAR Journal* d'Institute for Laboratory Animal Research, une publication de National Academy of Sciences des États-

Unis. La directrice, Élaboration des lignes directrices, M^{me} Griffin, est l'une des co-éditrices de cette édition spéciale d'*ILAR Journal*. Les éditions des 22 et 26 juin 2001 de *Le Soleil de Québec*, la radio de la SRC et la télévision de la SRC (RDI) ont assuré une couverture médiatique. Cette activité des plus réussies a été rendue possible grâce au travail efficace du comité d'organisation local présidé par M. Ronald Charbonneau, au dévouement du personnel du Secrétariat du CCPA ainsi qu'à l'excellente collaboration et au soutien continu des membres du comité directeur sous la présidence du président de d'ICLAS, M. Steven Pakes et des membres du Comité consultatif du programme présidé par M. Gauthier.

§ **Public Responsibility in Medicine and Research et Applied Research Ethics National Association (PRIM&R et ARENA)** — Le directeur général du CCPA a assisté à une conférence parrainée par PRIM&R et ARENA et intitulée « Maintaining the Balance: Advancing Science While Assuring Animal Welfare », qui a eu lieu à San Diego les 26 et 27 mars 2001, et à une autre conférence de ces organismes qui a eu lieu du 24 au 26 mars 2002 à Boston et intitulée « Decisions on Animal Care: Dealing with Differences ». M. Gauthier a eu deux rencontres importantes, dont une avec le directeur *ex officio* for Laboratory Animal Welfare de National Institutes of Health (OLAW-NIH), M. Garnett, au sujet des discussions entamées au Canada lorsque ce dernier a assisté à une réunion du Conseil l'an dernier.

M. Gauthier a aussi rencontré le président de Federation of American Societies for Experimental Biology (FASEB) et a indiqué que le plan d'action proposé par FASEB et visant à mettre en œuvre un changement de paradigme vers la surveillance locale par l'intermédiaire du Comité institutionnel de protection des animaux (CIPA) est un développement positif et important qui relancera vraisemblablement le débat relatif aux définitions et aux rapports concernant la douleur et la détresse chez les animaux d'expérimentation, débat qui souffre actuellement d'un blocage sérieux. Il a ensuite transmis à M^{me} Susan Hendrix les commentaires présentés en août 2000 par le CCPA au Department of Agriculture des États-Unis (USDA) sur ces questions et l'a informée de l'existence de documents complémentaires du CCPA sur les Catégories de techniques invasives. Le 2 avril 2001, M^{me} Hendrix a confirmé que ces documents avaient été transmis au Animal Care and Use Committee de FASEB pour fin d'étude. Le directeur général du CCPA a échangé des points de vue semblables avec des représentants d'USDA, d'OLAW et d'Association for Assessment and Accreditation of Laboratory Animal Care, International. L'un des résultats de la rencontre de PRIM&R a été la décision de National Academy of Sciences de demander à ILAR d'organiser un atelier de deux jours sur les questions réglementaires en matière de soin et d'utilisation des animaux auquel M. Gauthier a par la suite été invité à participer.

§ **ILAR / National Academy of Sciences (É.-U.)** — L'atelier d'ILAR sur le thème « Regulation of Laboratory Animals: Is it Time to Rethink Policy » (réglementation des animaux d'expérimentation : est-il temps de repenser la politique) » s'est tenu à court préavis du 21 au 23 mai 2001 à Washington DC. La directrice générale d'ILAR, M^{me} Joanne Zurlo, a invité le directeur général du CCPA à conduire une présentation sur la surveillance des animaux d'expérimentation au Canada dans le cadre d'une séance intitulée *Laboratory Animal Oversight in Other Countries* (surveillance des animaux d'expérimentation dans d'autres pays) à laquelle participaient des représentants de trois pays : M. Paul de Greeve,

Ministère de la santé publique, du Bien-être et des Sports, Pays-Bas; M. Jon Richmond, inspecteur-chef, Bureau d'inspection des procédures scientifiques relatives aux animaux, Home Office (Ministère de l'Intérieur), R.-U.; et le directeur général du CCPA. La présentation de M. Gauthier sur « l'examen et la surveillance éthiques du soin et de l'utilisation des animaux en sciences : le modèle canadien » a ensuite fait l'objet de demandes de la part de plusieurs participants à la conférence, y compris de représentants d'organisations d'assistance aux animaux.

§ **Quatrième Congrès mondial sur les alternatives et l'utilisation des animaux dans les sciences de la vie** — En tant que membre du comité organisateur du congrès, le directeur général du CCPA a accueilli la deuxième réunion du comité à Québec le 20 juin 2001, durant le Symposium international ICLAS-CCPA. Le congrès se tiendra à la Nouvelle-Orléans du 11 au 14 août 2002. Y participeront M. Gauthier, à titre de coprésident du séminaire sur les inventaires des animaux et les tendances dans le monde, ainsi que M^{me} Griffin, à titre de coanimatrice de l'atelier sur le rapport du symposium ICLAS-CCPA.

4. Adapter la manière du CCPA d'aborder la biotechnologie

Le rapport du Groupe d'experts sur l'avenir de la biotechnologie alimentaire de la Société royale du Canada, publié le 5 février 2001, recommandait ce qui suit : « [...] que l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) encourage une collaboration avec le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) afin que la communauté scientifique entreprenne l'élaboration de critères scientifiques appropriés permettant d'évaluer chez les animaux les changements de comportement ou physiologiques dus à une modification génétique. » Le 9 novembre 2001, le directeur général et la directrice, Élaboration des lignes directrices, du CCPA ont rencontré M. Bart Bilmer, directeur du Bureau de la biotechnologie, ACIA, et ses collègues. Cette rencontre productive a résulté en la nomination d'un représentant de l'ACIA au sein du Sous-comité sur la biotechnologie du CCPA et en l'insertion d'une référence au CCPA au point 26 du rapport d'étape sur le plan d'action du gouvernement du Canada en réponse au rapport du groupe d'experts de la Société royale du Canada du 31 janvier 2002, dans ces termes :

« En novembre 2001, l'ACIA a rencontré le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) pour discuter de sujets reliés à la réglementation des animaux dérivés de la biotechnologie et à l'élaboration de lignes directrices reliées à l'utilisation d'animaux en recherche, en enseignement, dans les tests et à l'utilisation d'animaux transgéniques qui visent à aider les comités de protection des animaux des institutions dans le milieu de la R et D du Canada. Lors de cette rencontre, l'on a convenu qu'il devrait y avoir des discussions permanentes au sujet des protocoles, des lignes directrices, etc. pour les animaux transgéniques et qu'un représentant de l'Agence devrait s'ajouter au Comité consultatif du bien-être des animaux et de la biotechnologie du CCPA. »

(http://www.hc-sc.gc.ca/english/protection/royalsociety/progress_rapport.html)

À la fin du mois de décembre 2001, l'Association canadienne de santé publique a publié son rapport de la consultation publique sur la xéno transplantation commandé un an plus tôt par Santé Canada et intitulé *La transplantation de l'animal à l'humain : le Canada doit-il donner son feu vert ?* Les

trois plus importantes conditions relatives à l'acceptabilité de la xénotransplantation, selon les sondages effectués auprès des citoyens lors de forums, d'envois postaux et par l'intermédiaire du site Web, étaient la réglementation de la recherche, la réglementation du bien-être des animaux et l'information du public. L'on fait mention du CCPA à la page 45 du document dans les termes qui suivent :

« C'est le conseil canadien de protection des animaux (CCPA) qui fixe les normes de soins et d'utilisation des animaux dans la recherche, l'enseignement et les expérimentations au Canada. Les établissements qui reçoivent des fonds de l'État sont obligés d'être membre du Conseil mais les entreprises privées et commerciales n'ont pas cette obligation ; cela pourrait poser un problème si le développement et la production d'animaux transgéniques tombaient dans les mains du secteur privé au Canada. Le public doit être assuré que les animaux sont protégés du mieux possible. Les programmes doivent recevoir suffisamment d'argent. » (<http://www.cpha.ca>)

Il y a eu la publication d'un autre rapport important sur la biotechnologie à la fin de janvier 2002. Le rapport provisoire du Comité consultatif canadien de la biotechnologie (CCCB) intitulé *La biotechnologie et la propriété intellectuelle : La brevetabilité des formes de vie supérieures et enjeux connexes* est le résultat de consultations intenses que le CCCB a menées auprès d'intervenants particuliers et auprès du public depuis l'automne 2000. Le directeur général et la directrice, Élaboration des lignes directrices, du CCPA ont préparé deux documents de recherche commandés par le CCCB. Le rapport provisoire donne des détails sur trois façons possibles d'aborder les considérations sociales et éthiques, y compris le bien-être des animaux, que soulève la biotechnologie : le *statu quo* (c.-à-d. aucun rôle pour le système de brevets), à l'intérieur du système de brevets et à l'extérieur du système de brevets. Le document mentionne le CCPA dans le cadre de la troisième façon, et ce, en ces termes :

« Quand un chercheur est en mesure de déposer une demande de brevet et que son travail a impliqué des recherches et des expériences sur des animaux, tout tort inacceptable aux dits animaux aura déjà été fait. [...] il existe des organismes privés, dont le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA), qui veillent aux intérêts des animaux. Le système d'examen éthique du CCPA a été conçu pour tenir compte des besoins des scientifiques, des animaux et de la communauté à l'échelle locale, et il établit des normes nationales de protection et d'utilisation d'animaux dans le milieu scientifique. Les chercheurs qui obtiennent du financement fédéral (généralement dans les milieux universitaire et hospitalier) doivent se conformer aux normes du CCPA pour bénéficier d'un tel financement. S'il ne fait aucun doute que de nombreuses entreprises privées y adhèrent, elles n'y sont pas tenues. S'il faut se doter de nouvelles règles du jeu afin de prévenir des souffrances inutiles, il serait probablement préférable de passer par des mécanismes spéciaux qui vont plus loin que les régimes actuels de protection du bien-être des animaux, plutôt que par la *Loi sur les brevets*. » (<http://www.cbac-cccb.ca>)

D. Conclusion

En terminant, je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour exprimer mes remerciements sincères aux membres du Conseil et au Secrétariat du CCPA pour leur soutien et leur aide tout au long de mon mandat à la présidence du Conseil. Ce mandat a correspondu à un moment des plus enthousiasmants, positifs et productifs de l'existence du CCPA et je suis heureux d'avoir eu la possibilité de travailler avec vous tous.

Je veux aussi assurer les nombreux bénévoles du CCPA de ma reconnaissance. Sans leur dévouement et leur contribution généreuse en temps et en énergie, le CCPA n'existerait pas. Les noms de plusieurs scientifiques, vétérinaires experts et représentants de la collectivité qui ont rendu possibles les programmes d'évaluation, d'élaboration des lignes directrices ainsi que d'éducation et de formation en 2001–2002 apparaissent dans les annexes II à VI. Il est impossible de donner la liste des quelques 2 000 membres des plus de 220 comités de protection des animaux institutionnels du pays, mais je veux remercier sincèrement chacun d'eux pour leur contribution essentielle au système canadien de surveillance du soin et de l'utilisation des animaux.

Andrew Fletch, D.M.V.
Président, CCPA
Mars 2002

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

A. Résultats par secteur d'activité

1. Évaluations

Au cours des 12 derniers mois, nous avons effectué 49 visites d'évaluation complètes et 27 visites spéciales, initiales ou d'orientation. Nous avons effectué toutes les visites d'évaluation qui avaient été prévues. Le coût total pour l'année a été supérieur à celui inscrit au budget pour les secteurs universitaire, privé et gouvernemental. Cette situation est devenue inévitable en raison des événements du 11 septembre 2001, qui ont eu des effets sur les coûts des voyages en avion et de l'hébergement. De nouveaux participants, au nombre de sept, cinq du secteur universitaire et deux du secteur non universitaire, ont adhéré au programme du CCPA.

Nous avons effectué l'inventaire de l'utilisation des animaux du CCPA pour 1999 sans dépassement du budget, en juin 2001, et nous l'avons publié dans notre site Web ainsi que dans l'édition de l'automne 2001 de *RESSOURCE*. Nous publierons l'inventaire pour 2000 et 2001 dans le site Web et dans l'édition de l'automne 2002 de *RESSOURCE*. Le CCPA continue de travailler à l'élaboration d'un formulaire pour surveiller les quantités d'animaux utilisés dans des colonies transgéniques et de reproduction conventionnelle.

Nous avons retenu les services d'un concepteur de bases de données pour qu'il conçoive un système complet qui permettra d'assurer le suivi de tous les organismes membres, collaborateurs et autres personnes-ressources du CCPA ainsi que des activités et des documents reliés aux évaluations. Cette base de données devrait accroître l'efficacité du Programme d'évaluation.

Au début d'octobre 2001, la collaboration entre le président du Comité des évaluations, le Comité exécutif et le directeur général a permis d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action en cinq volets pour venir à bout d'un arriéré dans le traitement des rapports d'évaluation et dans les rapports de suivi. La réaffectation de M^{me} Bédard au Secteur des évaluations à titre de directrice des communications, Évaluations, et d'autres réaffectations de tâches ont fait partie du plan pour atteindre des résultats rapides et durables. Des rapports d'étape sur la mise en œuvre du plan, au nombre de 11, ont été transmis aux membres du CÉ et au Comité exécutif. Nous nous attendons à éliminer complètement l'arriéré au début de mai 2002.

Pour éviter des retards à l'avenir, nous avons écourté le format du rapport d'évaluation, et le Secteur des évaluations et le CÉ ont terminé l'élaboration du formulaire d'examen du programme de soin et d'utilisation des animaux, un nouveau formulaire qui vise à recueillir des renseignements auprès des institutions avant les visites d'évaluation. Plusieurs institutions valident actuellement le formulaire.

Les taux de satisfaction des participants au programme du CCPA relativement aux évaluations ont constamment été élevés depuis 1997, comme le démontrent les résultats recueillis à même le questionnaire relatif à la visite d'évaluation, dont nous laissons une copie à chaque institution après

chaque visite. Le tableau qui suit montre les résultats pour l'année financière 2001–2002 (disponible en date de mars 2002).

ÉVALUATION DE LA SATISFACTION DES CLIENTS	
	1 ^{er} avril 2001 au 31 mars 2002
Impression générale concernant la visite d'évaluation	4,7 (/5)
Satisfaction à l'égard de la sélection et de la préparation des membres de l'équipe	4,7
Satisfaction à l'égard des interactions entre l'équipe et l'institution	4,8
Satisfaction à l'égard du respect accordé à la perspective institutionnelle	4,8

2. Élaboration des lignes directrices

\$ Démarche d'élaboration

L'ajout, en juin 2001, d'une adjointe à la recherche au Secteur de l'élaboration des lignes directrices a amélioré considérablement la capacité de ce secteur de gérer la charge courante de travail en matière de lignes directrices. En particulier, cela a permis une évaluation de la charge de travail qu'il est possible de gérer efficacement, compte tenu des ressources actuelles en personnel. La liste des lignes directrices en voie d'élaboration a été divisée en catégories de priorités, reconnaissant ainsi qu'il est possible de gérer l'élaboration de trois lignes directrices en même temps. Dans la première catégorie, se trouvent les **lignes directrices sur : la production d'anticorps; le soin et l'utilisation des animaux sauvages; et la conception et l'aménagement d'installations pour animaux d'expérimentation** qui en sont à la phase finale. Dans la deuxième catégorie se trouvent les **lignes directrices sur : l'utilisation des poissons en recherche, en enseignement et dans les tests; l'utilisation des animaux de ferme en recherche, en enseignement et dans les tests; et les restrictions en eau et en aliments**. Celles-ci seront l'objet d'une attention accrue dans les prochains mois.

La mise en œuvre des lignes directrices du CCPA exige la conception d'outils pour aider plus particulièrement les comités de protection des animaux (CPA), mais aussi les chercheurs et le personnel technique. Des procédures de fonctionnement normalisées (PFN) sont en voie d'élaboration pour les **lignes directrices sur : la production d'anticorps** et pour les **lignes directrices sur : le soin et l'utilisation des animaux sauvages**; il y a aussi élaboration d'une liste de catégories de techniques invasives pour les procédures relatives à la faune. Nous nous penchons aussi sur une foire aux questions (FAQ). Ces initiatives et d'autres façons possibles d'aider à faire passer la théorie des lignes directrices dans la pratique font l'objet de discussions au sein du Comité d'élaboration des lignes directrices (CELD).

\$ Activités reliées à l'élaboration des lignes directrices

Production d'anticorps — Une présentation par affiches a eu lieu à la réunion annuelle de la Société canadienne d'immunologie les 6 et 7 avril 2001. La directrice, Élaboration des lignes directrices, a conduit d'autres présentations au symposium de l'Association canadienne pour la science des animaux de laboratoire (ACSAL) le 10 juillet 2001 et au Collège de médecine vétérinaire de l'Ontario le 29 septembre 2001. Le Conseil a approuvé les **lignes directrices sur : la production d'anticorps** le 15 février 2002, et celles-ci ont été publiées dans le site Web du CCPA en mars 2002. Des copies imprimées seront disponibles sous peu pour les membres du CCPA et pour les autres parties intéressées.

Animaux sauvages — À la suite de la réunion du sous-comité qui a eu lieu à Halifax le 20 avril 2001, les directeurs des services de la faune des paliers fédéral, provincial et territorial ont reçu une version provisoire pour fin de commentaires. La première version a été terminée le 13 août 2001. Puis, 56 experts l'ont reçue pour fin d'évaluation par les pairs, de même que les directeurs des services de la faune et les participants à l'atelier du [Conseil des provinces atlantiques pour les sciences \(CPAS\)](#) / CCPA qui a eu lieu à Halifax le 21 avril 2001. Après l'évaluation par les pairs, les commentaires ont été intégrés dans les lignes directrices provisoires et ont fait l'objet d'une discussion de vive voix lors de la réunion du sous-comité qui s'est tenue les 17 et 18 novembre 2001 à l'université de l'Alberta. Le sous-comité a décidé, et le CELD a approuvé, de diviser les lignes directrices générales et de les publier séparément des recommandations spécifiques aux espèces. La rédaction de la deuxième version provisoire des lignes directrices générales s'est terminée le 4 décembre 2001, la traduction était prête le 11 janvier 2002 et le document a été affiché dans le site Web du CCPA le 24 janvier 2002 pour fin d'évaluation généralisée. Il y a eu plus ample élaboration des recommandations spécifiques aux espèces, puis un envoi pour fin d'évaluation par les pairs pour qu'on puisse publier le tout dans le site Web du CCPA dans le même échéancier que celui des lignes directrices générales, soit vers la fin du mois de juin 2002.

Installations pour animaux expérimentaux — Les auteurs ont terminé la première version provisoire des lignes directrices le 8 juin 2001. À la suite de l'examen par le sous-comité, il y a eu envoi du document à 13 experts pour fin d'évaluation par les pairs. Les auteurs ont terminé la deuxième version provisoire des **lignes directrices du CCPA sur : la conception et l'aménagement d'installations pour animaux expérimentaux** le 18 décembre 2001. Le Secrétariat a terminé la révision de cette deuxième version le 23 janvier 2002, puis le sous-comité a produit la version finale le 6 février 2002. La traduction des lignes directrices s'effectue à l'interne et la deuxième version provisoire devrait être publiée dans le site Web du CCPA pour un examen généralisé d'ici la fin de mai 2002.

Poissons — Le président du sous-comité et le président du CELD ont travaillé à la synthèse et à plus ample élaboration des **lignes directrices du CCPA sur : l'utilisation des poissons en recherche, en enseignement et dans les tests**. L'envoi de la première version préliminaire des lignes directrices au sous-comité a eu lieu le 14 janvier 2002, et celui-ci devait faire part de ses commentaires au plus tard le 28 février 2002. Il devrait y avoir distribution d'une première version provisoire pour fin d'évaluation par les pairs d'ici la mi-mai 2002. Nous avons maintenu la liaison avec American Fisheries Society et avec le groupe de travail sur les poissons du Conseil de l'Europe.

Ces deux groupes ont produit des lignes directrices préliminaires sur le soin des poissons utilisés en recherche.

Animaux de ferme — La directrice, Élaboration des lignes directrices, a participé aux réunions relatives aux **codes de pratiques recommandés pour le soin et la manipulation des animaux de ferme** du Conseil de recherches agro-alimentaires du Canada, particulièrement en ce qui concerne la volaille (pour la viande, les 22 et 23 novembre 2001, et pour les œufs, les 11 et 12 décembre 2001), ainsi qu'à une conférence téléphonique qui visait à élaborer un addenda au code relatif au porc pour les porcelets sevrés hâtivement. On y fera référence dans les **lignes directrices du CCPA sur : les animaux de ferme utilisés en recherche, en enseignement et dans les tests**.

\$ *Autres activités reliées à l'élaboration de lignes directrices*

Biotechnologie — Le CCPA a commandité une séance au symposium de l'ACSAL 2001 et celle-ci portait sur le cadre réglementaire en voie d'élaboration relativement aux animaux génétiquement modifiés (GM). En particulier, M. François Pothier, Université Laval, a discuté des enjeux éthiques reliés à la création et à l'utilisation d'animaux de ferme GM, et M. Jim Wright, université Dalhousie, a parlé d'enjeux semblables en ce qui concerne les poissons GM. Le fait de se concentrer sur le cadre réglementaire aidera à élaborer des lignes directrices sur les poissons et les animaux de ferme GM et à la coordination de la surveillance des animaux d'expérimentation en ce qui concerne les règlements en cours d'élaboration dans les divers ministères fédéraux

Tests — Le sous-comité a contribué à l'élaboration du programme scientifique du Symposium international ICLAS-CCPA qui a eu lieu à Québec du 21 au 23 juin 2001. Il continue de répondre aux demandes de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économiques (OCDE). Le sous-comité a aussi aidé à apporter la touche finale à trois lignes directrices de remplacement à la ligne directrice 401 sur les tests, le test LD₅₀, que l'OCDE a abolie en avril 2001.

Le sous-comité a fourni un apport au *Draft Guidance Document on the Development, Validation, and Regulatory Acceptance of the New and Updated Internationally Acceptable Test Methods in Hazard Assessment* de l'OCDE. L'adoption de ce document est une étape importante pour assurer qu'il y aura une application de raffinement dans l'utilisation des animaux par les organismes réglementaires. La directrice, Élaboration des lignes directrices, a été invitée à agir comme rapporteure de la conférence de l'OCDE qui visait à élaborer et à atteindre un consensus sur un encadrement pratique relativement aux principes et aux processus de validation et d'acceptation des méthodes de tests avec animaux ou non pour l'évaluation du risque, à des fins réglementaires.

3. Éducation et formation

\$ *Ateliers*

De petits ateliers se tiennent toujours conjointement avec les visites d'évaluation. L'un de ces ateliers a eu lieu en mars 2001 à l'université Western Ontario et un autre en octobre 2001 à l'université de Nipissing.

Un atelier d'initiation élargi à l'attention des membres des CPA a eu lieu dans le cadre du symposium de juillet 2001 de l'ACSAL, à Toronto. Une autre séance commanditée par le CCPA et qui portait sur l'adaptation de la révision éthique aux nouveaux défis de la recherche a aussi eu lieu durant ce symposium.

Le 15 novembre 2001, un atelier du CCPA d'une journée pour les provinces de l'Ouest, qui a réuni 60 participants et qui portait particulièrement sur la faune, a eu lieu à Vancouver, C.-B. Le 19 novembre 2001, le CCPA a collaboré avec l'université de l'Alberta en participant à l'atelier Lou Hyndman sur la recherche et la gestion éthiques en matière de faune qui a eu lieu à Edmonton, Alberta.

\$ *Programme national de formation institutionnelle des utilisateurs d'animaux*

La liste des documents de référence pour le Plan de cours recommandé du Programme national de formation des utilisateurs d'animaux dans les institutions (PNFUAI) est en voie d'être augmentée et complétée. Trois institutions ont accepté que leurs programmes de formation respectifs soient publiés dans le site Web du CCPA. Elles ont utilisé le formulaire du CCPA pour les programmes institutionnels de formation des utilisateurs d'animaux.

Le groupe de travail du CEF sur le PNFUAI a presque terminé l'élaboration du cours sur les éléments centraux du programme. L'on rédige actuellement des questions qui offriront aux institutions des outils pour les examens sur les éléments du tronc commun. Un groupe de formateurs connus pour leur spécialisation dans le domaine recevra les questions.

B. Communication, partenariats et affiliations

1. Communications avec les participants au programme et le public

Pour assurer concrètement une plus grande imputabilité, le CCPA a publié, à l'automne 2001, son *Rapport annuel 2000–2001* dans son site Web. Les membres du Conseil ont reçu en octobre 2001 et en février 2002, respectivement, une version électronique du rapport de mi-année sur le rendement du CCPA 2001–2002 et du rapport de fin d'année sur le rendement du CCPA 2001–2002.

Les principaux intervenants du CCPA ont reçu, par courrier électronique, des info-capsules sur les sujets qui suivent : le projet de loi C-15 – note de service du CCPA, 3 avril 2001; mémoire d'IRSC / CRSNG, 25 septembre 2001 ; l'atelier régional des provinces de l'Ouest du CCPA, 16 novembre 2001; l'atelier UBC / OLAW-NIH / CCPA, 2 octobre 2001 ; les changements dans le secteur des évaluations, 21 janvier 2002; les lignes directrices proposées par le CCPA sur : le soin et l'utilisation des animaux sauvages, 24 janvier 2001; et Animal User Training Program and on Campus News, 19 février 2002.

L'édition de l'automne de *RESSOURCE* a été publiée en octobre 2001. Remarquons particulièrement l'article commandé à Lyne Létourneau, LL.B., LL.M., Ph.D. sur le soin des animaux et la xénotransplantation relativement à la mise en œuvre universelle du programme du CCPA.

2. Organisations qui participent au programme du CCPA

Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux (FSCAA) — Le directeur général a présenté un résumé du *Rapport annuel 2000–2001* du CCPA à la séance de travail annuelle du 27 mai 2001 de la FSCAA, qui a eu lieu à Charlottetown, Î.-P.-É., et qui a porté principalement sur les initiatives réglementaires / législatives.

Au cours des deux dernières années, la FSCAA a élaboré deux manuels d'information générale, l'un intitulé *ACC 101 – A Briefing Manual for Community Representatives on Animal Care Committees*, et l'autre, *AP 101 - A Briefing Manual for FSCAA Representatives on CCPA Assessment Panels*. Le Secrétariat a examiné deux versions provisoires de ces deux publications. Le 28 janvier 2002, le directeur général a eu une rencontre avec le directeur général de la FSCAA, M. Robert Van Tongerloo, pour discuter de la collaboration entre le CCPA et la FSCAA en vue de faire du manuel AP 101 une publication conjointe. Le comité exécutif de la FSCAA et le Conseil d'administration du CCPA ont exprimé leur appui à cette initiative avec la compréhension que le manuel d'information passera par le même processus rigoureux d'évaluation que les autres publications du CCPA pour en assurer l'exactitude et la correspondance avec les principes du CCPA et de la FSCAA.

Association canadienne pour la science des animaux de laboratoire (ACSAL) — Le directeur général a représenté le CCPA aux réunions du Conseil d'administration de l'ACSAL qui ont eu lieu le 8 juillet et le 29 septembre 2001 ainsi que le 25 janvier 2002. Le CCPA a eu une participation considérable au 40^e symposium annuel de l'ACSAL qui a eu lieu à Toronto du 7 au 10 juillet 2001 et intitulé « 2001: A Mouse Odyssey...Towards the Human Genome » dont on fait part dans la partie A.3 qui porte sur l'éducation et la formation.

Association des facultés de médecine du Canada (AFMC) — Le directeur général a présenté un résumé du *Rapport annuel 2000–2001* du CCPA à la réunion de mi-année du 29 avril du Comité permanent de la recherche et des études avancées de l'AFMC, qui a eu lieu à Toronto, et a également fait rapport à celle du 13 octobre 2001.

Confédération des facultés d'agriculture et de médecine vétérinaire du Canada — Le directeur général a présenté un résumé du *Rapport annuel 2000–2001* du CCPA à la réunion des doyens des facultés d'agriculture et de médecine vétérinaire qui a eu lieu le 7 avril 2001, à Ottawa.

Santé Canada — Santé Canada a offert la deuxième plus importante commandite (15 000 \$) pour le Symposium international ICLAS-CCPA sur les tests réglementaires et le bien-être animal. Le CCPA remercie le directeur général et la directrice générale associée de la Direction des produits biologiques et des thérapies génétiques, M. Robert Peterson et M^{me} Julia Hill, ainsi que trois scientifiques de Santé Canada qui ont accompli un travail remarquable à titre de rapporteurs des sous-groupes, nommément MM. David Blakey, David Moir et Gerald Calver.

Le 17 octobre 2001, le directeur général a téléphoné et écrit au représentant de Santé Canada au sein du Conseil du CCPA qui est également coordonnateur national des lignes directrices de l'OCDE sur les tests, pour inviter Santé Canada et l'OCDE à offrir de l'argent pour financer la participation de la directrice, Élaboration des lignes directrices, du CCPA à la conférence de l'OCDE sur la

validation et l'acceptation sur le plan réglementaire des méthodes nouvelles et mises à jour d'évaluation des dangers. Les deux organismes ont confirmé qu'ils paieront chacun une part des dépenses de M^{me} Griffin pour qu'elle puisse agir comme l'une des rapporteurs à la conférence de Stockholm, Suède. Il s'agit là d'une reconnaissance par Santé Canada de la valeur qu'il y a à inclure une représentation d'organismes externes à l'équipe canadienne à cette conférence, reconnaissance des plus appréciées.

Le 7 février 2002, le directeur général a participé au nom du CCPA au premier atelier avec les intervenants organisé par la Direction des médicaments vétérinaires. Cela a été une autre excellente occasion de porter à l'attention des responsables de la réglementation au Canada les conclusions du Symposium international ICLAS-CCPA sur les tests réglementaires et le bien-être des animaux qui a eu lieu du 21 au 23 juin 2001, et ce, en vue de leur mise en œuvre au pays.

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie / Instituts de recherche en santé du Canada (CRSNG / IRSC) — Le 12 février 2002, le directeur général du CCPA a eu une rencontre de trois heures qui a porté sur les programmes du CCPA avec le directeur général du tout nouveau Panel d'experts et Secrétariat en éthique de la recherche. Le 9 novembre 2001, le CRSNG, IRSC et le Conseil de recherches en sciences humaines ont annoncé la création du nouveau panel d'experts dont le mandat est de gérer l'élaboration, l'interprétation, la promotion et la mise en œuvre de *l'Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*.

3. Autres organisations

Conseil national d'éthique en recherche chez l'humain (CNÉRH) — Le 12 mars 2001, le directeur général a rencontré l'ancien président du CNÉRH, M. Henry Dinsdale, et le directeur général du CNÉRH, M. Richard Carpentier, au sujet des correspondances entre le CCPA et le CNÉRH, comme la mise en œuvre universelle de leurs programmes respectifs par le moyen d'un cadre non législatif, de la conformité volontaire et de la formation des chercheurs. Il a aussi représenté le CCPA à la réunion du Conseil du CNÉRH, le 1^{er} juin 2001, à Ottawa.

Alliance animale du Canada (AAC) — M^{me} Griffin et M. Gauthier ont rencontré deux représentantes d'AAC, M^{mes} Liz White et Stephanie Brown, à leur demande, le 2 octobre 2001, au bureau du CCPA, au sujet de l'utilisation d'animaux provenant de fourrières. La majeure partie de la rencontre d'une heure a porté sur le projet de loi C-15. Les représentantes de l'AAC se trouvaient à Ottawa en tant que membres d'une coalition venue faire pression sur les parlementaires en appui au projet de loi C-15. On a remis à M^{mes} White et Brown des copies du mémoire du CCPA remis à la ministre McLellan le 16 février 2001 et discuté avec elles des principaux enjeux qu'il soulève. Les représentantes de l'AAC voulaient obtenir l'assurance que le CCPA exprimerait son appui à la législation proposée même si sa demande particulière n'y était pas incorporée. Le directeur général les a informées que le CCPA avait déjà exprimé son appui sur quatre des cinq points que le CCPA considérait importants, mais que le cinquième méritait aussi l'attention des législateurs si la législation devait être appliquée de manière cohérente partout au pays et sans augmenter le risque que les chercheurs utilisent des animaux de façon appropriée pour leurs travaux ne soient l'objet de poursuites judiciaires nuisibles.

Clément Gauthier, Ph.D.
Directeur général, CCPA

